



2023-24 Conseiller ou conseillère en réglementation, aménagement urbain

Relevant du chef de section, urbanisme et permis, le titulaire contribue activement au projet de refonte du plan d'urbanisme.

Les responsabilités principales

- Contribuer à la conception, l'élaboration et à la rédaction documents de planification de l'aménagement du territoire, les règlements et leurs amendements.
- Contribuer à l'implantation des nouveaux outils d'urbanisme de la réglementation d'urbanisme;
- Concevoir, élaborer et rédiger des projets de règlement d'urbanisme;
- Concevoir des dispositions d'architecture, d'implantation, d'aménagement et d'affichage éprouvées et novatrices, évaluer leurs impacts sur la Ville et s'assurer de leur applicabilité ;
- Conseiller et orienter la Ville en matière de politique, de législation et de réglementation;
- Présenter les projets de règlement d'urbanisme et les projets particuliers lors des assemblées publiques et de rencontres d'information citoyennes et de séances du Comité consultatif du Conseil municipal ;
- Contribuer à l'implantation du nouveau système de consultation citoyenne;
- Participer à la conception des consultations citoyennes, collecter et analyser les données, rédiger des rapports et présenter les résultats aux parties concernées.

Le profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et vous possédez un minimum de 3 à 5 ans d'expérience en urbanisme, incluant au moins deux ans d'expérience en rédaction de réglementation. On vous reconnaît pour votre rigueur, votre sens de l'organisation et votre autonomie. Passionné(e) par la résolution de problèmes, vous aimez effectuer des recherches et des analyses, et vous avez une bonne capacité d'influence.

Qualifications

- Membre en règle de l'ordre des urbanistes
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Niveau avancé en français écrit
- Connaissance approfondie de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LAU) et des normes d'aménagement

Conditions de travail

- Poste syndiqué, temporaire à temps plein, durée deux ans
- Groupe de traitement 11- Salaire de départ : 65 612\$ Maximum : 84 766 \$ (échelle en vigueur le 1^{er} janvier 2024)
- Horaire de travail : 35 heures par semaine, départ à midi le vendredi
- Gamme complète d'avantages sociaux (assurances collectives, télémédecine, PAE)
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Comité Entreprise en Santé

Si cet emploi vous intéresse et que vous croyez répondre aux exigences établies, veuillez postuler directement sur notre page carrière à l'adresse suivante : <https://atlas.workland.com/careers/beaconsfield> et ce, **au plus tard le 10 décembre 2023.**

La Ville de Beaconsfield s'engage à offrir un milieu de travail diversifié et inclusif, qui offre des chances égales à toutes et à tous.

RESTONS EN CONTACT | LET'S KEEP IN TOUCH

